



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

**QUATRE CENT TRENTE-HUITIÈME
SÉANCE ORDINAIRE DU
4 MARS 2020, À 19 H 30, À LA SALLE
DU CONSEIL DE VILLEBOIS**

SONT PRÉSENTS

André Elliott
Président

Gérard Bégin
Conseiller

Michel Donald Desbiens
Conseiller

Gaétan Vandal
Conseiller

SONT ABSENTS

Jocelyn Girard
Conseiller

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Caroline Chrétien, officière municipale.

IL Y A QUORUM

M. André Elliott, préside la séance et M^{ME} Caroline Chrétien agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, M. André Elliott, à 19 h 30.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

1. Adoption de l'ordre du jour

V-438-LV-2430

SUR PROPOSITION DE M. MICHEL DONALD DESBIENS,
DÛMENT APPUYÉE PAR M. GAÉTAN VANDAL, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2020;
3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 4 mars 2020;
4. Dépôt du bordereau de correspondance;
5. Demande d'aide financière de l'organisme « Ligne Jaune »;
6. Divers;
 - 6.1. Demande d'ajout d'enveloppe discrétionnaire ou de subvention supplémentaire au Ministère des Transports pour l'entretien des routes du réseau local;
 - 6.2. Demande de transfert des responsabilités du pont P-00306 du Ministère des Transports à la Société de développement de la Baie-James;
 - 6.3. Appui à la députée fédérale d'Abitibi-Baie-James-Nunavut-Eeyou dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral afin de lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles à la TECQ.
7. Période de questions;
8. Clôture de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2020

V-438-LV-2431

SUR PROPOSITION DE M. GÉRARD BÉGIN, DÛMENT APPUYÉE
PAR M. MICHEL DONALD DESBIENS, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 4 mars 2020

V-438-LV-2432

SUR PROPOSITION DE M. GAÉTAN VANDAL, DÛMENT APPUYÉE PAR M. GÉRARD BÉGIN, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les décaissements à effectuer, les comptes fournisseurs et les paies au 4 mars 2020 de la localité de Villebois pour un montant total de 49 514.34 \$ tel qu'il appert et étant plus amplement décrits à la liste préparée par l'officière municipale, M^{me} Caroline Chrétien, au 4 mars 2020.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Caroline Chrétien, officière municipale, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer le paiement de ces factures.

Caroline Chrétien
Officière municipale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Dépôt du bordereau de correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance de la correspondance adressée au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois.

5. Demande d'aide financière de l'organisme « Ligne Jaune »

CONSIDÉRANT QUE l'organisme sans but lucratif Ligne jaune offre un service important pour les jeunes du secteur.

V-438-LV- 2433

SUR PROPOSITION DE M. MICHEL DONALD DESBIENS, DÛMENT APPUYÉE PAR M. GAÉTAN VANDAL, IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER une aide financière de cinq mille dollars (5 000 \$) à Ligne jaune afin de permettre la poursuite du service offert aux jeunes du secteur, pour l'année budgétaire 2020-2021.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

QUE cette somme soit défrayée à même le code budgétaire 02-621-00-974.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Divers

6.1. Demande d'ajout d'enveloppe discrétionnaire ou de subvention supplémentaire au Ministère des Transports pour l'entretien des routes du réseau local

CONSIDÉRANT QUE la localité de Villebois reçoit le même montant de 98 480\$ depuis treize ans pour l'entretien des chemins de la localité;

CONSIDÉRANT QUE la localité reçoit environ 100 000\$ de taxes municipales par année;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses réelles pour l'entretien et l'amélioration de nos routes s'élèvent à plus de 180 000\$ annuellement;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'entretenir les chemins de façons adéquates et sécuritaires pour notre population;

CONSIDÉRANT QUE la localité de Villebois doit procéder à des réparations de ponceaux et effectuer l'élagage des abords de rangs dans les plus brefs délais et que ces frais ne sont pas inclus dans la subvention;

CONSIDÉRANT QUE le pont du 6^e et 7^e Rangs ne sera pas réparé avant plusieurs mois voire plusieurs années et que le tonnage accepté a baissé considérablement, ceci nous occasionne des détours de la machinerie lourde, ce qui augmente de plus de 10 000\$ les frais liés à l'entretien de nos routes.

V-438-LV-2434

SUR PROPOSITION DE M. GÉRARD BÉGIN, DÛMENT APPUYÉE PAR M. GAÉTAN VANDAL, IL EST RÉSOLU :

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec, un ajout d'enveloppe discrétionnaire ou d'une subvention supplémentaire afin de permettre au gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois d'augmenter son service d'entretien du réseau routier local afin de le rendre adéquat et sécuritaire pour la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

6.2. Demande de transfert des responsabilités du pont P-00306 du Ministère des Transports à la Société de développement de la Baie-James

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports n'a pas prévu rénover le pont # P-00306 du 6^e et 7^e Rangs avant plusieurs mois voire plusieurs années et que le tonnage accepté a baissé considérablement, ceci nous occasionne des détours de la machinerie lourde, ce qui augmente de plus de 10 000\$ les frais reliés à l'entretien de nos routes;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois a la volonté que le pont soit réparé dans un délai plus rapproché;

V-438-LV-2435

SUR PROPOSITION DE M. MICHEL DONALD DESBIENS, DUMENT APPUYÉE PAR M. GÉRARD BÉGIN, IL EST RÉSOLU :

DE DEMANDER au ministère des Transports d'effectuer le transfert de ses responsabilités vis-à-vis le pont P-00306 à la Société de développement de la Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3. Appui à la députée fédérale d'Abitibi-Baie-James-Nunavut-Eeyou dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral afin de lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles à la TECQ

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures telles qu'un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE la députée fédérale d'Abitibi-Baie-James-Nunavik-Eeyou, Madame Sylvie Bérubé, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral.

V-438-LV-2436

SUR PROPOSITION DE M. MICHEL DONALD DESBIENS, DÛMENT APPUYÉE PAR M. GÉRARD BÉGIN, IL EST RÉSOLU :

D'APPUYER la députée fédérale d'Abitibi-Baie-James-Nunavik-Eeyou, Madame Sylvie Bérubé, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissible le coût des employés municipaux assignés à un projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Période de questions

Cinq personnes assistent à la séance. Les questions posées portent principalement sur :

- Consommation de l'eau potable du réseau d'aqueduc.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

8. Levée de l'assemblée

V-438-LV-2437

SUR PROPOSITION DE M. GÉRARD BÉGIN, DÛMENT APPUYÉE PAR M. MICHEL DONALD DESBIENS, IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 19 h 50.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL EST SOUMIS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES, LEQUEL LE TRANSFÈRE AU CONSEIL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL À TITRE DE RAPPORT ET AFIN QUE TOUTES LES MESURES SOIENT PRISES POUR QUE LES RÉGLEMENTS ET RÉOLUTIONS REQUÉRANT L'APPROBATION DE CE DERNIER SOIENT APPROUVÉS, RATIFIÉS ET SANCTIONNÉS.

Président

Secrétaire

Directrice générale
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James